

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 757

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21

Après le mot :

« déclaration »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 36 :

« d'instruction par les personnes responsables de l'enfant » sont remplacés par les mots : « la délivrance de l'autorisation » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.